

berté publique. A travers le progrès de la grandeur française, la liberté commençait donc d'être mise à l'écart avant que parût la Réforme. Elle vivait pourtant toujours, suspendue, plutôt que supprimée; les publicistes attestaient unanimement les droits de la nation ; les citoyens y croyaient encore et le pouvoir en les laissant dormir, n'avait pas prescrit contre eux. Elle vivait la liberté, surtout au fond des âmes ; elle se faisait jour dans le mâle langage, dans les fières allures des magistrats et des gentilshommes. En régnant en maîtres absolus, François I^{er} et son fils n'avaient éteint chez leurs sujets ni le goût ni le courage de l'indépendance ; les agitations qui éclatèrent après eux devaient le montrer.

Le protestantisme était alors survenu : soulevé contre le plus légitime pouvoir, il avait appelé sous son drapeau qui-conque était avide d'affranchissement. A ce besoin d'affranchissement il avait paru donner d'abord une vigueur nouvelle et une portée plus haute. En réalité, dans l'ordre politique comme dans l'ordre religieux il poussait les hommes à renverser le pouvoir au lieu de le contenir ; il substituait à la réforme la révolution. Il n'en pouvait être autrement : l'Eglise catholique tenait une place trop grande dans les traditions et dans les institutions des états chrétiens, pour que ceux qui s'attaquaient à l'Eglise ne tendissent pas, même à leur insu et contre leur gré, à bouleverser l'Etat. D'ailleurs en rompant l'unité catholique, la secte nouvelle travaillait partout, nous l'avons déjà dit, à se constituer sous forme d'Eglise nationale. Dans chaque pays elle se cherchait un centre là où était le centre de la nation ; elle aspirait à dominer le peuple au moyen de la puissance civile. Dès lors il fallait, au sein des monarchies, ou qu'elle s'emparât de la royauté et s'en fit un instrument, ou qu'elle la brisât, dans les deux cas qu'elle changeât de fond en comble la constitution de l'Etat. Telle était la nature propre du protestantisme. En France, lorsque les